

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 9 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 8 de Madame Christiane DETRAZ, Maire.
Excusés : 2
Absent : 1 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,
Votants : 9 Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS, Jérémie MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-
JUGLARD.

Date de la convocation : Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Thierry
02/03/2023 TEYPAZ
Absent : Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n° 2023-D09 – Demande de subvention – Travaux Sylvicoles – Programme Sylv'ACCTES

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023.
La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière (options 1et 2 de l'itinéraire sylvicole n°2). Le montant estimatif des travaux est 19 500,00 euros HT.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

Dépenses subventionnables 19 500,00 (nature et montant total)

- Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES 9 750,00 euros
- Montant total des subventions 9 750,00 euros
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés s'élève à 9 750,00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (9 voix pour) :

- ↳ **Approuve** le plan de financement présenté,
- ↳ **Charge** Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- ↳ **Sollicite** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables
- ↳ **Demande** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

*Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230309-2023-D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 16/03/2023

Le Maire,
Christiane DETRAZ

